

# **Évaluation périodique des programmes de de baccalauréat et de certificat en français, langue seconde**

**(Faculté des lettres et des sciences humaines)**

- **Sommaire de l'évaluation**
- **Plan d'action du doyen**

**Conseil universitaire du 3 février 2015**



## **SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION**

Les programmes de certificat et baccalauréat en français langue seconde sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines. L'enseignement est sous la responsabilité du Département de langues, linguistique et traduction.

### **PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION**

- La constitution du dossier d'autoévaluation, incluant les diverses consultations réalisées auprès des étudiants, des diplômés et des enseignants a été complétée entre juillet 2011 et septembre 2013

Les experts externes

- Madame Catherine G. Caws, professeure, Université de Victoria
- Madame Louise Lewin, professeure, Université de York

- Le dossier d'autoévaluation a été transmis pour examen aux évaluateurs externes le 25 septembre 2013.
- Les experts externes sont venus à l'Université Laval les 10 et 11 octobre 2013 et ont présenté conjointement leur rapport d'évaluation le 11 octobre 2013. Les responsables concernés ont été invités à faire part de leurs réactions en ce qui concerne ce rapport.
- Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes a transmis son rapport synthèse d'évaluation au vice-recteur aux études et aux activités internationales qui l'a acheminé au doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines le 1<sup>er</sup> mai 2014.
- Le doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines a transmis son plan d'action au vice-recteur aux études et aux activités internationales en janvier 2015.
- Le rapport d'évaluation et le plan d'action du doyen ont fait l'objet d'une présentation au Conseil universitaire du 3 février 2015.

### **RÉSUMÉ DU RAPPORT DU COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES**

#### **Principales forces de ce programme**

- La compétence des professeurs;
- La qualité de l'enseignement;
- L'approche pédagogique;
- La disponibilité des enseignants;
- Les interactions positives entre étudiants et enseignants;
- La souplesse du cheminement;
- Les cours de civilisation et de littérature québécoises permettant aux étudiants de mieux comprendre la culture québécoise.

**Recommandations**

- R1 Que la direction de la Faculté des lettres et des sciences humaines prenne des mesures pour s'assurer de la cohérence de l'offre globale de formation à l'intention des étudiants non francophones.
- R2 Que la direction de la Faculté des lettres et des sciences humaines revoie l'appellation des programmes de formation en français offerts aux étudiants non francophones.
- R3 Que l'on analyse les causes de la baisse de l'effectif étudiant dans le programme de baccalauréat en français langue seconde.
- R4 Que l'on offre à tous les candidats intéressés par les programmes de français pour non francophones la possibilité de faire un test de classement avant leur arrivée.
- R5 Que la direction de la Faculté des lettres et des sciences humaines s'assure d'avoir une approche intégrée, bien ciblée et efficace pour la promotion de l'ensemble de la formation en français offerte aux étudiants non francophones.
- R6 Que l'on revoie la structure du programme de baccalauréat en français langue seconde, notamment en s'assurant que cette structure s'appuie sur un nombre suffisant de cours offerts.
- R7 Que l'on s'assure que les étudiants soient guidés adéquatement dans leur choix de cours à option offerts par d'autres programmes en fonction de leur niveau de compétence en français.
- R8 Que l'on examine les causes d'abandon dans le programme de baccalauréat en français langue seconde.
- R9 Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la persévérance et la diplomation des étudiants dans le programme de baccalauréat en français langue seconde.

**Points à examiner**

- La forme que devrait prendre l'offre de formation en français pour mieux répondre aux besoins des étudiants non francophones;
- La pertinence d'offrir autant de concentrations dans le programme de baccalauréat;
- L'accès à un bureau pour tous les enseignants pour pouvoir accueillir leurs étudiants.

**PLAN D'ACTION DU DOYEN**

# Évaluation périodique

## Baccalauréat et certificat en français langue seconde

### Plan d'action du doyen Faculté des lettres et des sciences humaines Janvier 2015

#### Introduction

Les programmes de baccalauréat et de certificat en français langue seconde (FLS) sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH). Les ressources pour l'enseignement sont sous la responsabilité du Département de langues, linguistique et traduction. Ces programmes n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation périodique institutionnelle; deux évaluations internes ont toutefois été amorcées en 1984 et en 1995, sans franchir toutes les étapes du processus.

La présente évaluation a mis en lumière les forces de ces programmes. Mentionnons particulièrement la compétence des professeurs, leur disponibilité, l'approche pédagogique qu'ils adoptent, la qualité de leur enseignement. Toutefois, elle a aussi fait ressortir certains aspects de la formation qu'il convient de revoir.

#### Rappel des recommandations du CIEP

- R1** Que la direction de la Faculté des lettres et des sciences humaines prenne des mesures pour s'assurer de la cohérence de l'offre globale de formation à l'intention des étudiants non francophones.
- R2** Que la direction de la Faculté des lettres et des sciences humaines revoie l'appellation des programmes de formation en français offerts aux étudiants non francophones.
- R3** Que l'on analyse les causes de la baisse de l'effectif étudiant dans le programme de baccalauréat en français langue seconde.
- R4** Que l'on offre à tous les candidats intéressés par les programmes de français pour non francophones la possibilité de faire un test de classement avant leur arrivée.
- R5** Que la direction de la Faculté des lettres et des sciences humaines s'assure d'avoir une approche intégrée, bien ciblée et efficace pour la promotion de l'ensemble de la formation en français offerte aux étudiants non francophones.
- R6** Que l'on revoie la structure du programme de baccalauréat en français langue seconde, notamment en s'assurant que cette structure s'appuie sur un nombre suffisant de cours offerts.
- R7** Que l'on s'assure que les étudiants soient guidés adéquatement dans leur choix de cours à option offerts par d'autres programmes en fonction de leur niveau de compétence en français.

- R8** Que l'on examine les causes d'abandon dans le programme de baccalauréat en français langue seconde.
- R9** Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la persévérance et la diplomation des étudiants dans le programme de baccalauréat en français langue seconde.

La portée des recommandations émises par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) – que la Faculté accepte d'emblée – va bien au-delà des seuls programmes de français langue seconde (FLS). À ce propos, la Faculté tient à remercier les membres du CIEP pour leur travail et leur analyse pertinente et rigoureuse de la situation.

Au regard de ces neuf recommandations, il appert en effet de revoir l'offre globale de formation destinée aux étudiants non francophones. Rappelons que les programmes de français langue seconde (FLS), rattachés au Département de langues, linguistique et traduction, s'adressent à des étudiants non francophones de niveau avancé en français. On entend par « niveau avancé » la maîtrise cognitive de la langue « académique », soit les compétences qui permettent de participer à des activités cognitives complexes (ex : synthétiser, critiquer) dans une langue seconde. L'École de langues de l'Université (ELUL), aussi rattachée à la Faculté des lettres et des sciences humaines, assure quant à elle l'enseignement des cours de français destinés aux étudiants des niveaux débutant et intermédiaire (cours FLE). Les cours FLE permettent le développement des compétences communicatives interpersonnelles, c'est-à-dire celles nécessaires aux activités de la vie quotidienne. L'arrimage entre les programmes FLE et FLS s'avère donc un défi puisque ceux-ci relèvent de deux unités d'enseignement entre lesquelles une vive compétition s'est installée au fil du temps.

Afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants non francophones, et pour trouver une solution à ce problème structurel, un comité facultaire, sous la responsabilité d'une vice-doyenne, sera mis sur pied; ce dernier aura pour mandat d'harmoniser l'offre de formation en français pour non-francophones et de proposer des mesures pour en assurer la cohérence, comme l'a intimé le CIEP (**recommandation 1**).

Il est d'ores et déjà proposé, comme le préconise le CIEP (**recommandation 2**), que les appellations « français langue étrangère » et « français langue seconde », qui posent problème, soient remplacées par « français pour non francophones ».

La création de ce comité facultaire devra également se pencher sur les causes de la baisse de l'effectif étudiant dans les programmes de français langue seconde (**recommandations 3, 8 et 9**). Cette baisse a notamment conduit la Faculté à suspendre les admissions au programme de baccalauréat en français langue seconde, et ce, depuis la session d'automne 2014 et il n'est pas prévu, dans le contexte actuel, de demander la levée de cette suspension.

Dans leurs travaux, les membres de ce comité devront prendre en compte les ressources disponibles pour assurer les formations, l'importance des effectifs étudiants et, le cas échéant, proposer de nouvelles avenues ou de nouvelles façons de faire pour répondre aux besoins des étudiants non francophones.

À ce propos, et pour autant que les membres du comité en arrivent à la conclusion que, en tenant compte des ressources disponibles, il est toujours pertinent d'offrir un baccalauréat en français

langue seconde, les objectifs de formation devront être réétudiés, la structure de programme revue (**recommandation 6**) et la possibilité de permettre aux étudiants intéressés par l'un des programmes de français pour non-francophones de passer un test de classement sans avoir à se présenter sur le campus lavallois (**recommandation 4**), devra être mise en place. Une fois ce travail réalisé, la Faculté s'engage à revoir la stratégie de promotion de l'ensemble de la formation susceptible d'intéresser les étudiants non francophones (**recommandation 5**).

\*\*\*

La pertinence et la nécessité pour l'Université Laval d'offrir des cours de français de niveau avancé ne font aucun doute. Grande institution d'enseignement et de recherche tournée vers l'international, l'Université Laval attire de plus en plus d'étudiants étrangers désireux de poursuivre leurs études au sein de notre établissement. Or, en dépit du plan de formation personnalisé en fonction des résultats obtenus par les candidats non francophones au test de français que l'Université a mis en place et de la scolarité plus ou moins importante qui leur est imposée, force est d'admettre que plusieurs d'entre eux seront freinés dans leurs études en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue française. Parfois, même, ils auront de la difficulté à mener avec succès, et à terme, le programme qu'ils auront choisi. L'Université, pour sa part, aura perdu des étudiants et de futurs ambassadeurs.

Consciente de cette situation, la Faculté a entrepris des négociations à l'étranger avec des établissements d'enseignement partenaires afin d'adapter ses formations à la réalité des candidats qui seraient intéressés à venir poursuivre leurs études à l'Université Laval. Des annonces à ce sujet sont à venir d'ici l'été 2015. Par ailleurs, certaines initiatives ont été lancées à l'automne 2014 en collaboration avec d'autres facultés du campus – dont un projet pilote avec la Faculté de médecine – visant à répondre spécifiquement aux besoins en français de leurs étudiants d'origine étrangère. Enfin, dans la même veine, et de concert avec le comité facultaire, la Faculté entend explorer d'autres modes d'enseignement du français pour non-francophones qu'elle espère mettre en route dès l'été 2016.

La Faculté se réjouit de l'enthousiasme suscité par ces divers projets dont le développement semble des plus prometteurs.

Michel De Waele  
Doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines  
Janvier 2015

**Échéancier de mise en œuvre du plan d'action du doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines  
au terme de l'évaluation périodique des programmes  
de baccalauréat et de certificat en français langue seconde**

Action proposée	Date de réalisation (anticipée)	Responsable
Mettre sur pied un comité facultaire sur l'offre de formation en français pour les non-francophones	Février 2015	Doyen de la Faculté
Revoir l'offre globale de formation en français pour les non-francophones (cours et programmes FLE et FLS) Explorer la possibilité de mettre sur pied de nouvelles formations mieux adaptées aux besoins des étudiants non francophones et, éventuellement, proposer d'autres modes d'enseignement	Mai 2016	Comité facultaire Responsable facultaire des études Direction de programme
Changer l'appellation des programmes en français langue étrangère et en français langue seconde	Mai 2016	Direction de programme Conseil facultaire Conseil universitaire
Déterminer les causes de la baisse de l'effectif étudiant dans les cours et programme de français langue seconde	Mai 2016	Comité facultaire
Réfléchir à la pertinence de demander la levée de la suspension des admissions au baccalauréat en français langue seconde; le cas échéant, revoir l'ensemble du programme (objectifs de formation, structure, etc.). Se doter d'outils pour un meilleur encadrement.	Mai 2016	Comité facultaire Responsable facultaire des études Direction de programme



Proposer des mesures pour permettre aux candidats non francophones de passer un test de classement en français sans avoir à se présenter sur le campus lavallois	Mai 2015	Direction de programme
Développer une stratégie de promotion de l'ensemble de l'offre de formation destinée aux non-francophones qui soit cohérente et efficace	Septembre 2016	Responsable de promotion et d'information sur les études Chargée de communication Responsable facultaire des études

22 janvier 2015